

AR Prefecture

047-244700464-20231220-151_2023-DE
Reçu le 09/01/2024

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

Gestion des déchets

Année 2022



INTRODUCTION	2
PARTIE 1 _ Les indicateurs techniques	3
Chapitre 1 > Le territoire	3
Chapitre 2 > La prévention des déchets	4
Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021-2027	4
Chapitre 3 > Organisation du service de gestion des déchets	6
Focus sur les ordures ménagères résiduelles et le tri sélectif	6
Chapitre 4 > Le personnel et le matériel de service	8
Chapitre 5 > La collecte : bilan	9
<input type="checkbox"/> Collecte : zoom sur les OMR et sur les biodéchets	9
<input type="checkbox"/> Collecte : zoom sur les papiers et emballages	9
<input type="checkbox"/> Collecte : zoom sur le verre et le textile	10
<input type="checkbox"/> Collecte : zoom sur la déchèterie	12
Chapitre 6 > Le traitement : bilan	15
<input type="checkbox"/> Traitement : zoom sur les ordures ménagères	15
<input type="checkbox"/> Traitement : zoom sur les emballages et papiers	16
<input type="checkbox"/> Traitement : zoom sur le verre et le textile	16
<input type="checkbox"/> Traitement : zoom sur la déchèterie	17
PARTIE 2 _ Les indicateurs économiques et financiers	19
Chapitre 7 > Budget, coût du service et financement	19
<input type="checkbox"/> Section fonctionnement	19
<input type="checkbox"/> Section investissements	21
Chapitre 8 > Coûts des différents flux et évolution des coûts	23
<input type="checkbox"/> Evolution du coût aidé en €HT par habitant	24
<input type="checkbox"/> Evolution du coût aidé TTC et du financement déchets en €TTC par habitant	24
<input type="checkbox"/> Evolution du coût aidé TTC et du financement déchets en €	25
<input type="checkbox"/> Couverture charges et produits	25
<input type="checkbox"/> Comparaison de la répartition du ratio (kg/hab.) et du coût aidé (€HT/hab.) en 2022	26
Chapitre 9 > Bilan et orientations à venir	27

INTRODUCTION

Selon le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000, chaque collectivité compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés doit présenter un rapport annuel sur les compétences et le coût du service public d'élimination des déchets.

Le présent rapport répond donc à un cadre réglementaire mais permet également de synthétiser l'activité du service de gestion des déchets et de mettre en lumière le fonctionnement et l'organisation de ce service.

PARTIE 1 _ Les indicateurs techniques

Chapitre 1 > Le territoire

Depuis 1992, la Communauté de Communes du Pays de Lauzun (CCPL) est un **Établissement public de coopération intercommunal (EPCI)** qui a pour objectif d'associer des communes pour élaborer de façon solidaire des projets communs de développement et d'aménagement de l'espace. Il s'agit du premier EPCI du département du Lot-et-Garonne.

La CCPL rassemble 20 communes autour d'un objectif commun : élaborer des projets de développement et d'aménagement du territoire.

Carte des communes de la CCPL



*Source INSEE (2020) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023

Superficie	242.80 km²
Nombre de communes	20
Population	10 665 hab.
Densité	44 hab./km²

Source INSEE

Le territoire de la CCPL est considéré comme un habitat « **rural dispersé** ». Il compte 10 % de résidences secondaires. L'habitat collectif est concentré sur une seule commune : Miramont de Guyenne.

76 % des ménages est constitué de 2 personnes ou moins.

La population reste stable et sédentaire depuis quelques années : on compte environ 11 000 habitants.

Rural	63 %
Pavillonnaire	17 %
Urbain dense	7 %
Centre-ville village	13 %

Il existe également des disparités entre les communes : certaines comme Allemans-du-Dropt, La Sauvetat-du-Dropt, Lauzun et Miramont-de-Guyenne possèdent un centre-bourg tandis que d'autres comptent majoritairement sur leur territoire des habitations dispersées.

Chapitre 2 > La prévention des déchets

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021-2027 en partenariat avec ValOrizon

3 axes essentiels :

- **Déploiement d'une nouvelle tarification déchets** ou tarification incitative,
- **Généralisation du tri à la source des biodéchets** : on valorise les déchets organiques, on ne les met plus dans la poubelle noire !
- **Eco exemplarité en matière de production de déchets de la CCPL** en transversalité avec les services et les commissions.

La CCPL travaille également, **hors PLPDMA**, les points suivants :

- Sensibiliser les acteurs (élus, agents, usagers) et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Privilégier l'augmentation de la durée de vie des produits à l'achat de nouveaux
- Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable...

Focus sur la « visite usagers » réalisée dans chaque foyer du territoire :

- Sensibilisation à la prévention des déchets et notamment à l'importance de trier les déchets organiques
- Information sur la modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères : 1 fois tous les quinze jours au lieu de toutes les semaines et mise

en place de l'extension des consignes de tri (tous les emballages et tous les papiers se trient !) dès le 01/07/2022 !

- Mise à jour des données usagers et ajustement de la dotation en bacs jaunes/noirs (ou dotation de badges pour ouvrir les colonnes à ordures ménagères).

Focus Biodéchets

- Un agent « maître composteur » à temps plein dédié à la prévention et à la gestion des biodéchets (déchets de cuisine et de table ainsi que résidus de jardinage)
- 23 animations telles que réunions publiques, animations scolaires, réunions de concertation compostage collectif ou initiations au compostage
- Déploiement du compostage individuel dans les zones pavillonnaires (89% du territoire) :
 - Les composteurs sont mis à la disposition des usagers contre une participation forfaitaire. Le règlement se fait par chèque à l'ordre du Trésor public.



Mise à disposition de composteurs

ACHETEZ VOTRE "KIT COMPOST" ET PROFITEZ DE CONSEILS POUR UNE BONNE PRATIQUE DU COMPOSTAGE

- **Permanences les mercredis de 14h à 16h** à l'ancienne déchèterie
Impasse Elie Teyssier - Miramont de Guyenne
- **Ateliers/sensibilisations de 30 min** organisés lors des permanences de 16h à 16h30 sur inscription
- Possibilité de repartir avec un composteur*

Inscriptions et renseignements auprès du service Environnement

Taille composteur	Plastique	Bois
300L	20€	30€
400L	25€	35€

*Seul le règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public est accepté.
Conditions spécifiques d'acquisition suite à la sensibilisation en fonction de votre commune de domiciliation.

- 390 composteurs distribués et accompagnés d'une sensibilisation et de conseils à l'utilisation
- Permanence tous les mercredis de 14h à 16h pour la mise à disposition des composteurs avec un temps spécifique d'environ 30 minutes de sensibilisation en groupe (sur inscription)
- Déploiement du compostage partagé dans les centres-bourgs, les résidences et en établissement :
 - 4 nouveaux sites de compostage collectif pour 8 en activité (7,59 tonnes de biodéchets détournées)
 - 5 nouveaux sites de compostage en établissement pour 11 en activité (14,63 tonnes de biodéchets détournées)
 - Début de la sensibilisation des gros producteurs de biodéchets (producteurs non ménagers) à leurs obligations réglementaires de tri à la source des déchets organiques
- Formations au compostage certifiantes prises en charge par la CCPL et ValOrizon : 20 usagers formés (18 référents de site et 2 guides composteurs)

Chapitre 3 > Organisation du service de gestion des déchets

2022 est une année de gros changements en matière d'organisation du service, on distingue 2 périodes de 6 mois :

- Période 1 _ de janvier à juin 2022, même organisation qu'en 2021 :
 - > collectes des OMR et Papiers/emballages (PEHV) effectuées en régie respectivement de fréquence hebdomadaire et à la quinzaine.
75% usagers collectés en points de regroupement
25% des usagers collectés au porte-à-porte (PAP)
 - > collecte du verre en prestation (Véolia) fréquence moyenne 4 semaines.
 - > collecte déchèterie : autres déchets admis au SPPGD
- Période 2 _ à partir du 01 juillet 2022 :
 - > collectes des OMR et Papiers/emballages (PEHV) effectuées par un prestataire (Nicollin) sont uniformisées : à la quinzaine pour les 2 flux.
100% usagers collectés en PAP
 - Extension des consignes de tri des PEHV**
 - > collecte du verre en prestation (Véolia) fréquence moyenne 4 semaines.
 - > collecte déchèterie : autres déchets admis au SPPGD

Focus sur les ordures ménagères résiduelles et le tri sélectif

2 calendriers de collecte sont produits sur ces périodes :

- Période 1 : 01/01 au 30/06/2022

La collecte des OMR en bacs noirs et des PEHV en bacs jaunes est effectuée en porte à porte sur 11 communes et en point d'apport volontaire sur les 9 autres. Dans les deux cas, les agents de collecte effectuent :

- 6 tournées hebdomadaires pour les OMR (2 tournées par jour sur 3 jours)
- 4 tournées hebdomadaires pour les RSHV (2 tournées par jour sur 2 jours)

La fréquence de collecte pour chaque commune est de 1 fois par semaine (C1) pour les OMR et 1 fois toutes les deux semaines (C 0.5) pour les RSHV. En effet, la collecte est effectuée suivant le calendrier ci-dessous avec, en cas de jour férié, un rattrapage prévu uniquement pour les OMR.

Communes en PAP : Agnac, Allemans-du-Dropt, Armillac, Cambes, Lachapelle, La Sauvetat-du-Dropt, Lauzun, Miramont-de-Guyenne, Peyrière, Saint-Colomb-de-Lauzun et Saint-Pardoux-Isaac.

Communes en PAV : Bourgougnague, Laperche, Lavergne, Montignac de Lauzun, Montignac Toupinerie, Moustier, Puysserampion, Roumagne et Ségalas.

Calendrier semestriel 2022 période 1 > en annexe

- Période 2 _ à partir du 01 juillet 2022

La collecte des OMR en bacs noirs et des PEHV en bacs jaunes est effectuée en porte à porte sur les 20 : les points d'apport volontaire sont tous supprimés (sauf pour les usagers de la Résidence du collège et celle du Sporting). Les agents de collecte effectuent :

- 4 tournées hebdomadaires pour les OMR
- 3 tournées hebdomadaires pour les RSHV

La fréquence de collecte pour chaque commune est désormais de 1 fois toutes les deux semaines (C 0.5) pour les OMR et 1 fois toutes les deux semaines (C 0.5) pour les RSHV. En effet, la collecte est effectuée suivant le calendrier ci-dessous avec une nouveauté : collecte effectuée les jours fériés.

Calendrier semestriel 2022 période 2 > en annexe

Chapitre 4 > Le personnel et le matériel de service

Le service environnement s'occupe principalement de la gestion des déchets. En 2022, 6154 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en porte à porte, points d'apport volontaire et en déchèterie soit une baisse de plus de 6% par rapport à 2021.

Le Vice-Président en charge de l'environnement est Jean-Pierre BARJOU, maire de Lauzun.

Le personnel

Les collectes des OMR et des PEHV sont assurées en régie par la CCPL sur l'ensemble des communes du territoire de janvier à juin puis en prestation (Nicollin) de juillet à décembre avec le même personnel (détachement et démissions).

La collecte du verre est assurée par le prestataire Véolia.

Le service environnement de la Communauté de Communes est constitué en 2022 de **4 agents administratifs** :

- Responsable du service environnement, arrivée le 01 juin 2022
- Chargée de mission environnement
- Adjoint administratif
- Chargé biodéchets

D'autres postes administratifs consacrent une partie de leur temps de travail à la gestion des déchets.

Poste	Temps de travail dédié au service
Responsable service	100 % de 1 ETP (depuis le 01/06)
Chargée de mission environnement	100% de 0.8 ETP
Adjoint administratif	100 % de 1 ETP
Chargé biodéchets	100% de 1 ETP
Ressources humaines - Comptabilité	10 % de 1 ETP

Le service environnement emploie également **des agents techniques** :

- Agents de collecte des OM résiduelles et du tri en bacs noirs et jaunes : 5 agents titulaires (dont 4 chauffeurs) et 3 agents intérimaires (dont 1 chauffeur) sur le 1^{er} semestre puis 1 agent titulaire sur le 2nd semestre
- 3 agents valoristes de déchèterie titulaires
- 2 agents techniques polyvalents

Le matériel de service

La collecte s'effectue au moyen de 2 camions bennes à ordures ménagères que ce soit pour la collecte en porte à porte ou bien celle en point de regroupement jusque fin juin 2022.

En 2022, la CCPL possède également sur son territoire un parc de 67 colonnes à verre et de 10 bornes Le Relais® sur 8 PAV pour le textile.

Le véhicule utilitaire utilisé par le service pour la maintenance, livraison de bacs et de composteurs est un Renault Express équipé d'une remorque (mutualisation avec le service Habitat). Le fourgon du service Habitat est utilisé cas par cas et selon les besoins.

Le gros matériel de déchèterie est constitué d'un chariot télescopique et de 4 compacteurs (ferraille, cartons, déchets à enfouir et un de plus pour la rotation).

Chapitre 5 > La collecte : bilan

- **Collecte : zoom sur les OMR et les biodéchets**

Il a été collecté cette année 1665 tonnes d'OMR c'est-à-dire de déchets contenus dans la poubelle noire soit 156 kg/hab. donc une baisse de 21.6% d'OMR et une baisse de 43 kg/hab. entre 2021 et 2022 !

Les biodéchets (ou déchets organiques) sont tous les déchets pouvant être décomposés dans la nature. Ces déchets peuvent être valorisés localement via le nourrissage des animaux et le compostage notamment : ils deviennent alors des ressources. Ils représentent environ 30% des tonnages d'OMR : il est donc essentiel que le service maintienne un plan d'action ambitieux pour détourner ces biodéchets des ordures ménagères et les valoriser.

- **Collecte : zoom sur les papiers et emballages**

611 tonnes de papiers et emballages ont été collectés mais 135 tonnes ont été refusées (erreurs de tri) : 57 kg/hab. de PEHV ont été collectés soit 21 % de plus qu'en 2021.

Le refus de tri correspond au taux d'erreur de tri observé par les agents du centre de tri des PEHV, il s'élève à 22% pour l'année 2022.

Régulièrement, lors des 18 caractérisations annuelles, environ 30 kg des déchets envoyés en centre de tri sont prélevés et les déchets qui ne sont pas considérés comme des recyclables par notre collectivité sont écartés et pesés. Cela permet d'établir un pourcentage d'erreur : le refus de tri. Les emballages en plastique (autres que les bouteilles et flacons) ne font pas

encore partie des PEHV au 1^{er} semestre mais sont acceptés au 2nd semestre (extension des consignes de tri). Par conséquent, pots de yaourts, barquettes en plastique et autres emballages composent une bonne partie du refus de tri sur la première partie de l'année. On retrouve aussi des couches usagées, du textile ou encore des masques chirurgicaux qui ne sont pas à mettre au bac jaune.

- **Collecte : zoom sur le verre et le textile**

En 2022 sur le territoire de la CCPL, 67 colonnes à emballages en verre sont à disposition des habitants. Le parc des points d'apport volontaire des colonnes à verre n'a cessé de s'agrandir depuis 2015.

Année	2019	2020	2021	2022
Nombre de colonnes	54	59	71	67

L'augmentation du nombre de colonnes à verre permet de compenser un parc vieillissant qui nécessite le remplacement de nombreuses colonnes. L'année 2022 est marquée par une défaillance des colonnes expliquant la baisse : on passe de 71 à 67 entre 2021 et 2022.

La collecte du verre est assurée en prestation de service public par Veolia®.

En 2022, 467 tonnes de verre sont collectées sur l'ensemble du territoire du Pays de Lauzun soit 44 kg/hab. Le nettoyage du parc de colonnes a été réalisé par un prestataire.

Côté textile, 43 tonnes de matière ont été collectées dans les 10 bornes de points d'apport volontaire (situées sur les communes d'Allemans-du-Dropt, de Saint Colomb de Lauzun, de Miramont-de-Guyenne et de Saint-Pardoux-Isaac). Dans ces bornes, vêtements, sacs, chaussures et tous autres textiles (même troués et/ou abîmés) peuvent être déposés. Il faut seulement penser à attacher les chaussures par paires et veiller à déposer des tissus propres et secs, qui ne soient pas souillés par des produits chimiques ni humides.

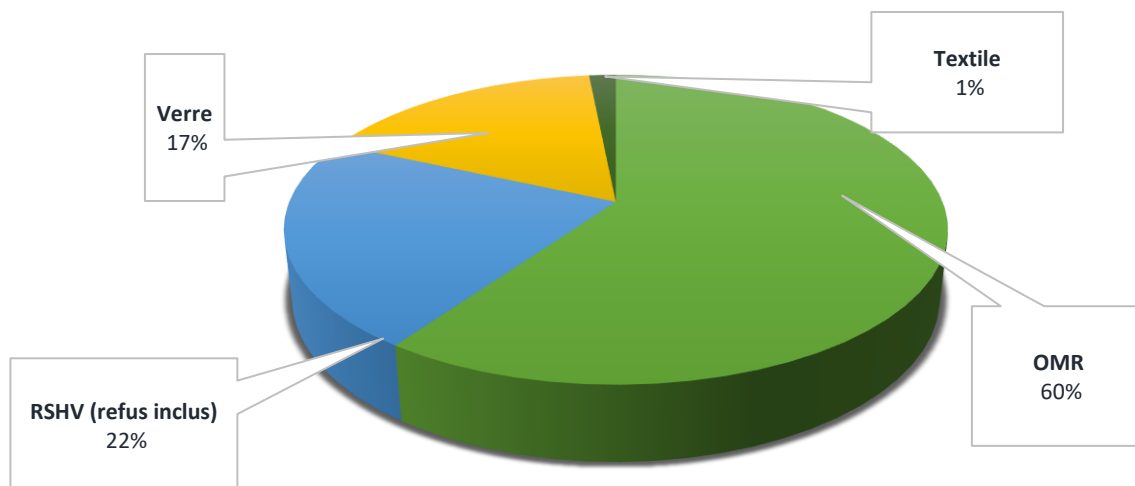
Cela correspond sur la collectivité à plus de 4 kg/hab. de textile déposé.

La quantité de **déchets collectés hors déchèterie en 2022** est de tonnes soit **261 kg/hab.** :

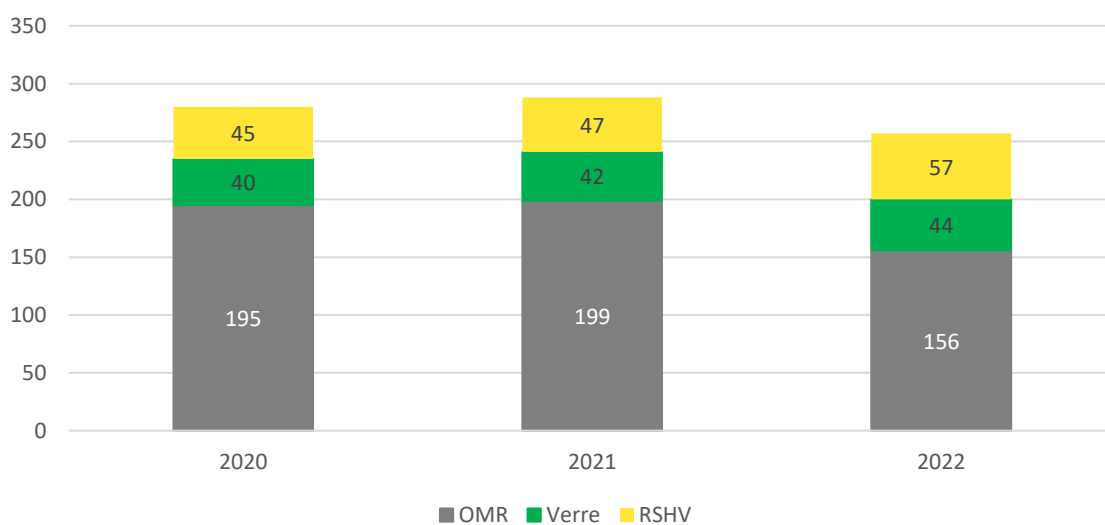
Déchets (hors déchèterie)	Quantité (en tonnes)	Pourcentage
Ordures ménagères _ OMR	1665	60
Papiers emballages hors verre _ PEHV (refus inclus)	611	22
Verre	467	17
Textile	43	1

Total	2786	100 %
-------	------	-------

Part des déchets collectés hors déchèterie en 2022



Évolution de la quantité de déchets produits entre 2020 et 2022 (kg/an/hab)



On observe une baisse globale de presque 11% de déchets produits sur la période avec un report des ordures ménagères sur le verre et les papiers/emballages : les usagers produisent moins de déchets et trient mieux.

Les changements techniques mis en place ont déjà porté leurs fruits côté tonnages : baisse de 22% d'OMR contre augmentation de 21% de papiers/emballages et augmentation de 5% du verre collecté.

- **Collecte : zoom sur la déchèterie**

La déchèterie communautaire « tout à plat » située à Miramont-de-Guyenne a ouvert ses portes en mai 2019 et accueille les usagers préalablement enregistrés. Les usagers doivent transmettre des documents par voie dématérialisée à l'adresse iris@ccpl47.fr afin de pouvoir accéder au site grâce à un système de lecture de plaque minéralogique. Elle accueille les usagers particuliers du territoire ainsi que les usagers professionnels de la CCPL assimilés à des ménages. Les déchets des communes, autres que les déchets verts, sont acceptés (cf. liste déchets acceptés dans le règlement du service déchets de la CCPL). L'accès piéton n'est pas autorisé sur le site.

Horaires d'ouverture (39 heures par semaine) :

- Lundi, mercredi et vendredi : 13h30 – 18h00
- Mardi et jeudi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 18h
- Samedi : 9h30 – 18h00

Du fait des canicules estivales, les horaires ont été amenés à changer sur la période. Les horaires d'ouvertures étaient alors de 7h30 à 13h30 du lundi au samedi.

Les **flux** suivants sont collectés en déchèterie :

- Electriques et électroniques : gros électroménager froid et hors froid, petits appareils en mélange et écrans
- Déchets dangereux : Peintures, produits phytosanitaires des particuliers, piles, solvants, batteries, cartouches d'encre...
- Lampes et néons
- Espace réemploi : Jouets, vaisselle, livres et autres objets en état pouvant avoir une seconde vie
- Déchets enfouis
- Métaux
- Cartons
- Végétaux
- Gravats
- Bois
- Mobilier

Une borne à textiles **Le Relais®** est installée sur le site.

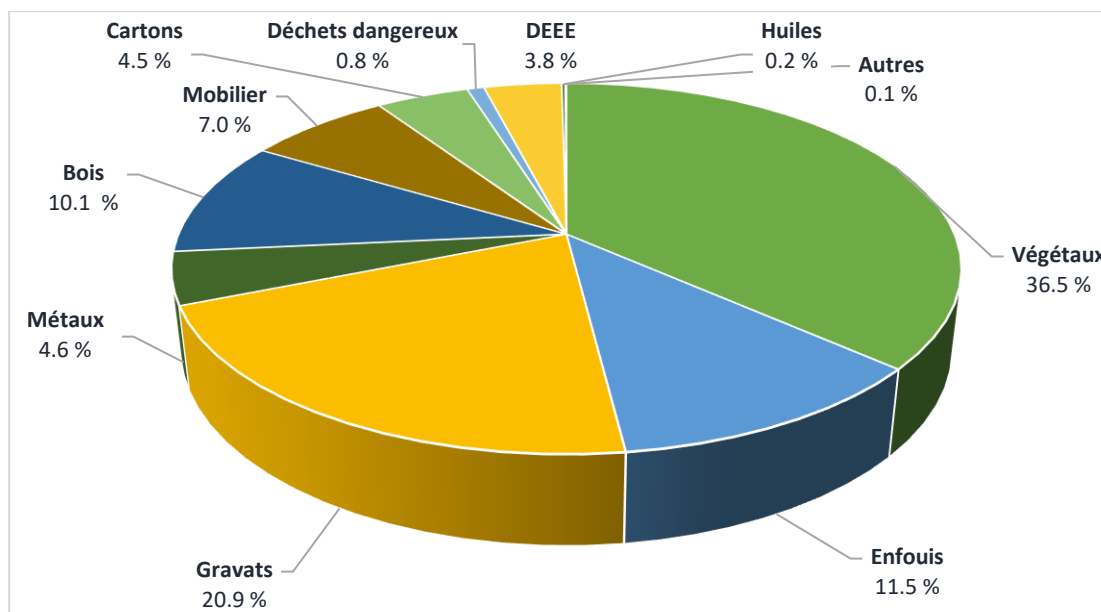
3 agents valoristes de la CCPL sont présents sur le site afin de renseigner et d'orienter les usagers dans le but de garantir un tri optimal. Du matériel de déchargement reste à disposition des usagers pour vider les déchets ainsi que des balais et pelles pour laisser le lieu propre.

La quantité de **déchets collectés en déchèterie en 2022** est de 3367 tonnes soit **315kg/hab. donc 10 kg/hab. de déchets en moins en déchèterie** entre 2021 et 2022 : pas de report des flux d'OMR sur les flux de déchèterie comme on aurait pu le croire.

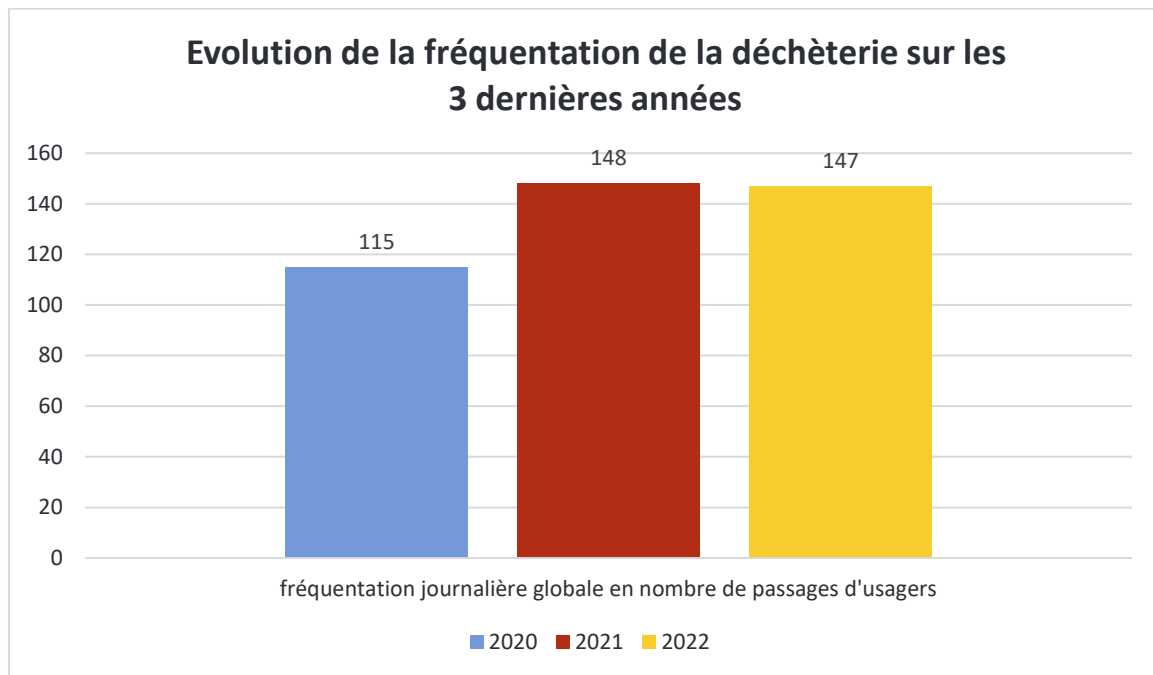
Déchets de déchetterie	Quantité (en tonnes)	Pourcentage
Végétaux	1230	36,5
Déchets enfouis	387	11,5
Gravats en mélange	704	20,9
Métaux	154	4,6
Bois	339	10,1
Mobilier	237	7,0
Cartons	153	4,5
Déchets dangereux	28	0,8
DEEE*	128	3,8
Huiles	6	0,2
Autres (cartouches d'encre, piles...)	2	0,1
Total	3367	100 %

*Déchets d'équipements électriques et électroniques °Flux non comptabilisés/cadre décomposition ValOrizon

Part des déchets collectés en déchèterie en 2022

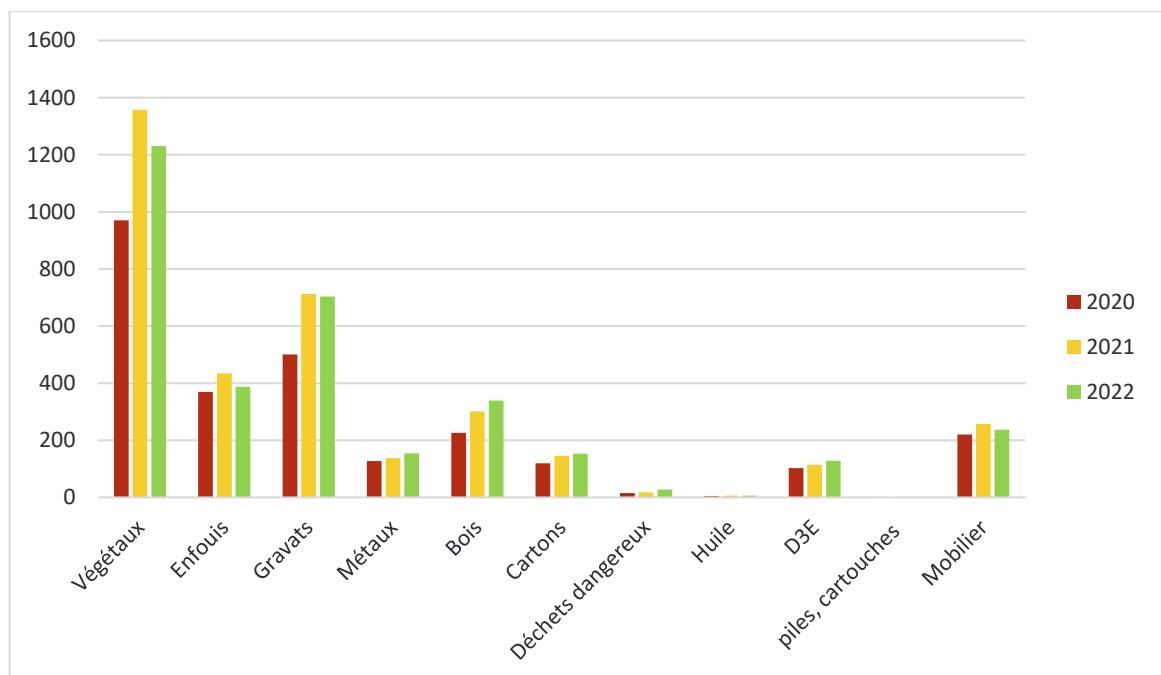


En moyenne, 147 passages journaliers sont recensés à la déchèterie contre 148 en 2021.



Au total, 44 105 passages en déchèterie ont été enregistrés sur l'année 2022 contre 44947 en 2021 et 3 367 tonnes de déchets y ont été déposées.

Évolution des tonnages collectés en déchèterie ces 3 dernières années



Après la hausse significative de 2021, l'année 2022 voit ses tonnages de végétaux, mobilier et enfouis légèrement diminuer alors qu'on observe une stabilité côté gravats, métaux et cartons.

On note une baisse globale de 6 % des déchets de déchèterie entre 2021 et 2022 ce qui est positif. En effet, on aurait pu envisager une augmentation du fait du lancement de la phase test du déploiement de la TEOM i avec un report des OMR sur les déchets de déchèterie mais ce n'est pas le cas.

Il faut cependant continuer à travailler la prévention pour parvenir à réduire plus fortement et durablement les tonnages.

Notre action va se centrer principalement sur le plus gros flux : les végétaux, avec l'ouverture d'une zone de stockage/broyage des déchets verts prévue en 2024.

L'espace réemploi permet de donner une seconde vie à certains objets qui sont récupérés par des associations caritatives locales.

Bilan collecte tous flux : Chaque habitant du Pays de Lauzun produit en moyenne 577 kg/hab. de déchets (tous flux confondus), production bien inférieure à la moyenne départementale : 673 kg/hab. du Lot et Garonne (données AREC année 2021) contre 616 kg/hab. en 2021 (baisse de 39 kg/hab., baisse de 6.5% entre 2021 et 2022).

Chapitre 6 > Le traitement : bilan

- **Traitement : zoom sur les ordures ménagères**

Les OMR, après avoir été collectées dans les camions bennes à ordures ménagères CCPL, sont acheminées vers le quai de transfert de Miramont-de-Guyenne (site ValOrizon). Ensuite, ces déchets sont chargés dans de nouveaux camions pour être transportés vers les sites d'enfouissement de Monflanquin (47) sous la responsabilité du syndicat ValOrizon.

Un site d'enfouissement ou ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) est un casier (fosse) dont le fond est tapissé d'une épaisse bâche. Les déchets sont déversés dans le casier jusqu'à ce qu'il soit plein. Une fois le casier rempli, les déchets sont recouverts d'une autre bâche puis par de la terre.

Les déchets stockés dans ces casiers produisent des gaz (dont du méthane) et des jus (les lixiviats). L'objectif est de minimiser l'impact des déchets sur l'environnement.

Le méthane continue à être collecté par des puits plusieurs années après la fermeture du casier (jusqu'à 30 ans).

Les lixiviats sont traités via des stations d'épuration afin de rendre le liquide aussi clair que de l'eau, avant d'être rejetés par la suite.

Les OMR ne peuvent pas être efficacement valorisées, c'est pourquoi il convient d'accorder une attention particulière au tri des emballages, des papiers mais aussi au tri à la source des biodéchets qui représentent environ un tiers des déchets ménagers jetés à la poubelle noire.

- **Traitement : zoom sur les emballages et papiers**

Les déchets collectés en bacs jaunes sont aussi transportés au quai de transfert de Miramont-de-Guyenne par des camions bennes puis acheminés par ValOrizon vers le centre de tri départemental SEML du Confluent à Nicole (47) pour le premier semestre puis envoyés au centre de tri PAPREC d'Illats dont l'activité est de trier les déchets en extension des consignes (tous les papiers et tous les emballages). Dans le 1er centre, les déchets sont triés à la main par des personnes en réinsertion professionnelle afin d'être recyclés alors que dans le second, le process bénéficie de technologies performantes : cribles balistiques, trieurs optiques (plastiques et cartons), aimants (acier), courant de Foucault (aluminium). Les refus de tri (135 tonnes en 2022) sont écartés et envoyés à l'enfouissement.

Sur notre territoire, au 1^{er} semestre, dans la famille des emballages en plastique, seuls les bouteilles et les flacons sont recyclés, tous les autres emballages en plastique (pot de yaourt, barquette en plastique...) sont à mettre à la poubelle noire.

Au second semestre, c'est **l'extension des consignes de tri qui a lieu**. C'est-à-dire la collecte de tous les emballages en plastique via le bac jaune. Le nouveau centre de tri de Damazan (47) est encore en construction, c'est pour cela que les déchets sont amenés provisoirement à Illats, dans l'attente de l'achèvement des travaux.

Les petits emballages en carton (taille maximale avoisinant la boîte de chaussures), tous les papiers (feuilles, cahiers, vieilles enveloppes...) et les emballages métalliques (boîtes de conserves, canettes...) et même les petits (capsules de café en métal, plaquettes de médicaments vidées...) sont triés au bac jaune.

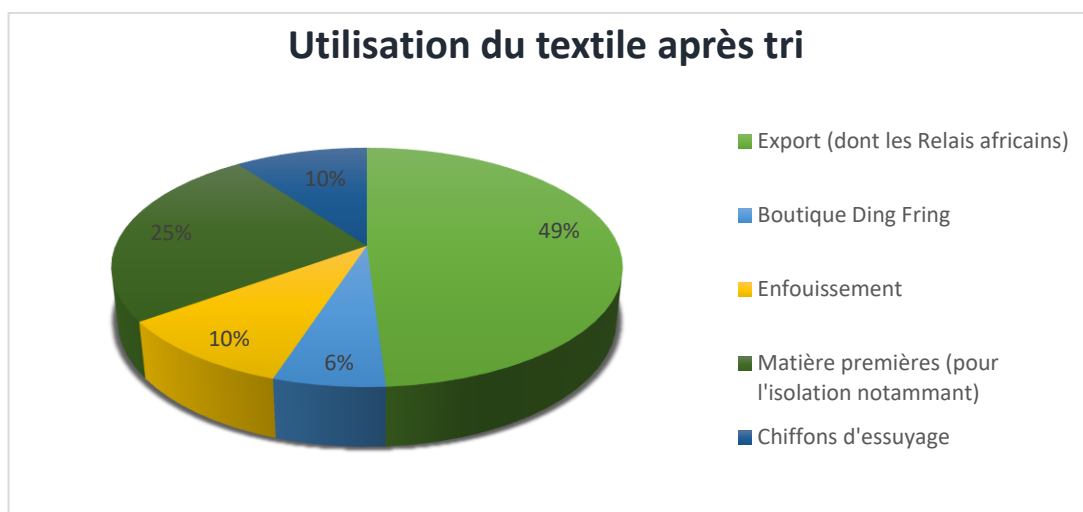
- **Traitement : zoom sur le verre et le textile**

Le verre est valorisé à la verrerie de Izon en Gironde.

Il convient de préciser qu'il est recyclable à l'infini.

Par conséquent, il est primordial qu'il ne se retrouve pas à la poubelle noire. Il ne doit pas être non plus déposé à la poubelle jaune, sous peine d'être considéré comme un refus de tri.

Le textile est pris en charge par Le Relais® Gironde qui trie à nouveau les textiles et en valorise 90 % avec l'ambition de tendre vers 100% de réutilisation et de recyclage. Il n'y a pas de coût afférent à ce flux pour la CCPL.



Source Le Relais®

- **Traitement : zoom sur la déchèterie**

En déchèterie, chaque type de déchet a un mode de traitement qui lui est propre.

Les appareils électriques et électroniques, gros électroménager froid et hors-froid, tout comme **les petits appareils en mélange et écrans** sont traités par des usines spécialisées pour une valorisation matérielle et énergétique.

Les déchets dangereux spécifiques des ménages (peintures, soude, acides, insecticides, herbicides, combustibles...) et **hors filière** (huiles liquides, enduits, colles, radiographies médicales, batteries, piles, cartouches d'encre...) sont incinérés ou traités spécifiquement dans des unités de traitement agréées selon la réglementation.

L'espace réemploi accueille les objets en bon état de fonctionnement dans le but de leur offrir une seconde vie à travers le don à des associations caritatives locales : Epicerie Sociale et Solidaire, Croix Rouge, Secours Catholique, Secours Populaire et Recyclerie du Marmandais.

Les gros cartons d'emballage sont recyclés en nouveaux cartons ou en papier essuie-tout.

Le « tout-venant » a été renommé « déchets enfouis » à des fins pédagogiques. Il est important que chacun sache que tout déchet déposé dans le compacteur « déchets enfouis » finira dans un casier d'enfouissement.

Les métaux, alliages compris, sont recyclés en pièces métalliques à usage automobile notamment.

Les déchets verts sont acheminés vers une plateforme de compostage à Pardaillan (47) sur la propriété de Gilles Chatellier où ils seront compostés.

Les gravats en mélange sont triés, concassés et valorisés. Ils peuvent aussi être recyclés en granulats ou déposés dans des centres de stockages des déchets inertes.

Le bois est soit valorisé en matière et énergie, soit traité dans une unité de traitement agréée, conformément à la réglementation.

Le mobilier est trié, démantelé puis revalorisé comme le bois. Il peut également être réutilisé en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Cotisations des professionnels

L'accès des professionnels à la déchèterie est soumis à conditions. Au-delà de l'obligation qu'ont les professionnels à assurer le traitement et la traçabilité de leurs déchets, la collectivité n'a pas la compétence collecte et traitement des déchets de professionnels mais seulement celle des déchets des ménages et assimilés. Or les déchets des professionnels ont un impact considérable sur les tonnages entraînant une augmentation des charges de collecte et de traitement des déchets qui se répercute sur tous les contribuables.

Les élus de la CCPL ont donc choisi d'exclure du site de déchèterie les professionnels non assimilés à des ménages et de facturer le service aux professionnels (assimilés à des ménages) selon certaines conditions (cf. règlement du service déchets de la CCPL) : **à partir du 13^{ème} dépôt par an en déchèterie, facturation de 25 € par passage**. Il convient de rappeler qu'un dépôt correspond au maximum à 3m³ de déchets.

PARTIE 2 _ Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 7 > Budget, coût du service et financement

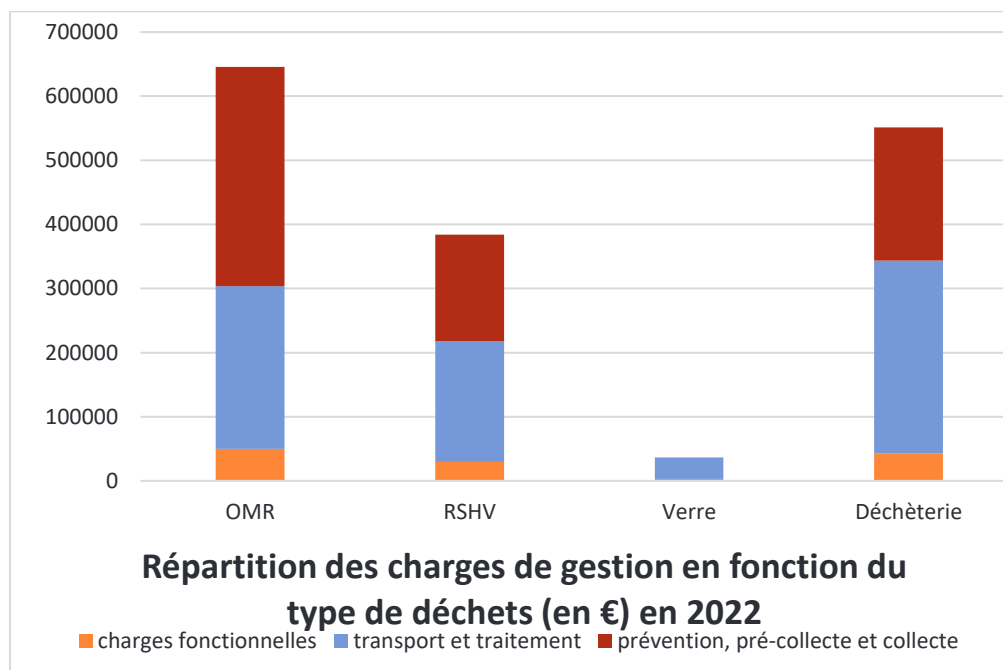
Cette seconde partie du rapport annuel traite de l'analyse économique faite à partir de la méthode ComptaCoût® (ou matrice des coûts) élaborée par l'ADEME et basée sur le principe de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

La matrice des coûts apporte les atouts suivants aux collectivités :

- L'adaptabilité, en offrant un cadre homogène entre collectivités s'adaptant à leurs contextes et besoins ;
- La fiabilité, avec des règles de remplissage communes et pérennes, permettant un suivi de l'évolution des coûts et un positionnement par rapport à d'autres collectivités ;
- La reconnaissance, car la matrice est approuvée par de nombreux acteurs : collectivités, syndicats professionnels, associations environnementales...
- La précision, avec une expression des coûts en euro, en euro/habitant, en euro/tonne et par flux de déchets.

• Section fonctionnement

▪ Charges de fonctionnement



On constate que la charge la plus lourde concerne la gestion des OMR, c'est en partie pour cela qu'il est important de réduire les déchets de la poubelle noire.

L'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui va passer de 45€/tonne aujourd'hui à 65€/tonne d'ici 2025, renforce cette idée.

Le passage à la tarification incitative **TEOMI** (Taxe d'Enlèvement Des Ordures Ménagères Incitative) permettra d'adapter une partie de la contribution de l'utilisateur à sa production réelle d'ordures ménagères (l'utilisateur sera facturé en fonction d'une base de TEOM mais aussi du nombre annuel de levées du bac noir). Ainsi, cela permettra d'inciter les habitants à réduire leur production de déchets et limitera l'impact de la hausse des charges et notamment celle de la TGAP.

▪ Principales charges de fonctionnement

OBJET	MONTANT 2022 (EN € TTC)
CHARGES PERSONNEL DE COLLECTE OM/TRI ET PERSONNEL DE DECHETERIE	402 146
CHARGES PRESTATION COLLECTE NICOLLIN	182 530
INDEMNITES ELUS	9 813
EAU	1 497
TELECOMMUNICATIONS	5 034
ELECTRICITE BUREAUX/DECHETERIE	3 707
ASSURANCES	6 989
FOURNITURES BUREAUX/COLLECTE/DECHETERIE	252
VETEMENTS DE TRAVAIL	1 335
ENTRETIEN ET REPARATIONS CAMIONS BOM	17 296
ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS ET MATERIEL	15 350
CARBURANT CAMIONS BOM ET VL	38 489
COLLECTE ET TRAITEMENT VERRE	29 598
TRANSPORT ET TRAITEMENT OMR ET RSHV (VALORIZON)	559 214
ETUDES VALORIZON	Mission accompagnement TEOMi AJBD CITEXIA _ 27 855

Données extraites du compte administratif

- **Produits de fonctionnement**

Principaux produits du service fonctionnement

OBJET	MONTANT 2022 (EN €TTC)
SOUTIEN (CITEO®...)	120 344
VENTE DE PRODUITS ET D'ENERGIE	62 047
REPRISES DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	18 180
AUTRES PRODUITS	22 141
VENTE DES 2 CAMIONS BOM	18 000

Données extraites du compte administratif

Contributions au service

OBJET	MONTANT 2022 (EN €HT)
REDEVANCE DECHETERIE	5 150
REDEVANCE SPECIALE OM + REDEVANCE MANIFESTATION	44 810
TEOM	1 166 021

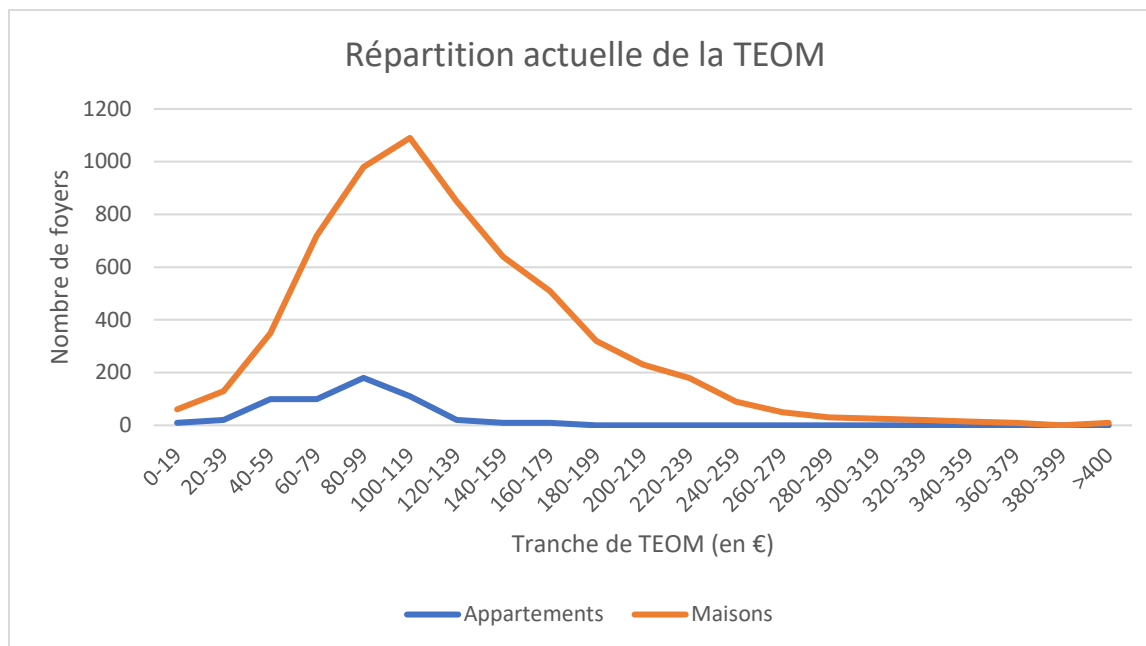
Données extraites du compte administratif

- **Section investissements**

Principaux investissements

OBJET	MONTANT 2022 (EN € TTC)
ACHAT DE BACS ROULANTS	320 694
ENQUETE DOTATION BACS BADGES	149 565
COLONNES ENTERREES ET SEMI-ENTERREES	126 048
ACHAT COMPOSTEURS	38 925
MATERIEL INFORMATIQUE (ADM. ET DECHETERIE)	25 680

La TEOM est calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation : les usagers ne payent pas en fonction de leur production réelle de déchets mais en fonction de la valeur locative de leur logement.



	TEOM moyenne
Maisons	132 €
Appartements	86 €

source : étude TI par AJBD année 2018

La TEOM moyenne est plus élevée pour les usagers vivant dans une maison car, en général, la valeur locative d'une maison est supérieure à celle d'un appartement.

L'objectif du passage à la tarification incitative est de motiver les usagers du territoire à réduire leur production de déchets.

Le montant de la taxe sera constitué d'une part fixe (TEOM) mais également d'une part variable (ou incitative) dont le montant sera proportionnel au nombre de levées des bacs OMR ou au nombre de badgeages OMR.

Pour ce faire, tous les ménages seront munis de bacs OMR pucés dont le volume dépendra du nombre de personnes qui vivent dans le foyer (ou de badges pour accéder à des colonnes OMR). Les camions de collecte seront dotés d'un système informatique de lecture de puces.

Chapitre 8 > Coûts des différents flux et évolution des coûts

L'outil Comptacoût ADEME nous permet notamment de connaître le coût aidé de chaque flux par habitant.

On communique plutôt en € HT pour pouvoir se comparer avec les autres collectivités.

Tableau de synthèse	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	645 903	36 457	383 989	551 356	1 617 705
Coût technique	623 289	26 197	336 112	537 232	1 522 830
Coût partagé	623 289	21 300	188 186	522 670	1 355 445
Coût aidé HT	623 289	21 300	188 186	504 490	1 337 265
TVA acquittée	48 168	1 822	20 298	27 851	98 139
Coût aidé TTC	671 457	23 122	208 484	532 341	1 435 404
Financement déchets					1 215 981

Année 2022 Montants HT par habitant	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	60,6	3,4	36,0	51,7	151,7
Coût technique	58,4	2,5	31,5	50,4	142,8
Coût partagé	58,4	2,0	17,7	49,0	127,1
Coût aidé HT	58,4	2,0	17,7	47,3	125,4
TVA acquittée	4,5	0,2	1,9	2,6	9,2
Coût aidé TTC	63,0	2,2	19,6	49,9	134,6
Financement déchets					114,0

Coût complet = total des charges

Coût technique = coût complet – vente de produits et d'énergie – autres produits (vente composteurs)

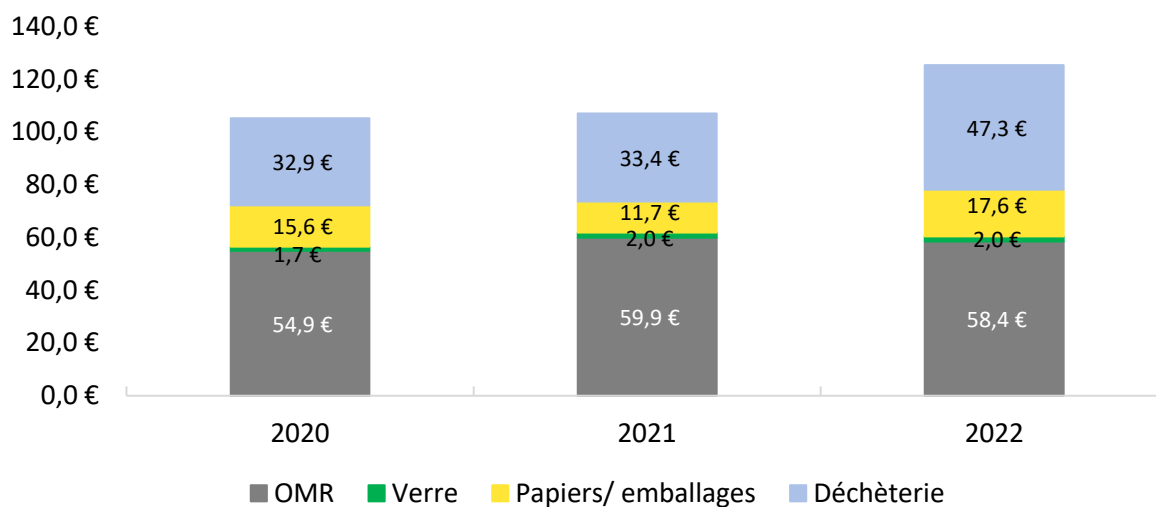
Coût partagé = coût technique – tous soutiens de sociétés agréés

Coût aidé HT = coût partagé – reprises des subventions d'investissement

Financement déchets = TEOM, Redevance Spéciale, Redevance manifestations et Redevance déchèterie

Taux de couverture du service 2022 = financement déchets/coût aidé TTC = 85 %

- Evolution du coût aidé en €HT par habitant



Le coût aidé global (4 flux de déchets confondus) en 2022 est de 125 €HT/habitant contre 107 €HT/habitant en 2021.

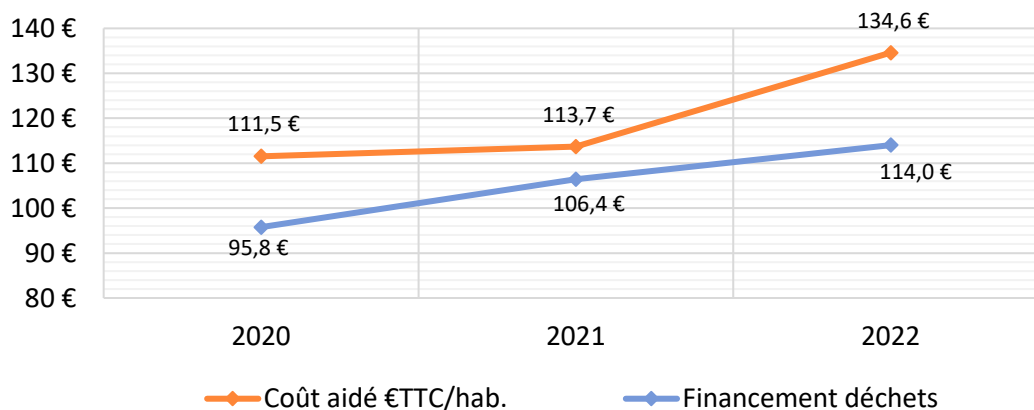
On constate une augmentation significative du coût aidé de 18 €/hab. ou 17% :

- Stagnation des coûts des OMR et du verre,
- Augmentation de 42% du coût des déchets en déchèterie
- Augmentation de 50% du coût du tri sélectif lié aux charges de collecte, transport et traitement qui ont augmenté significativement pour les 3 flux principaux malgré un soutien en hausse côté papiers/emballages.

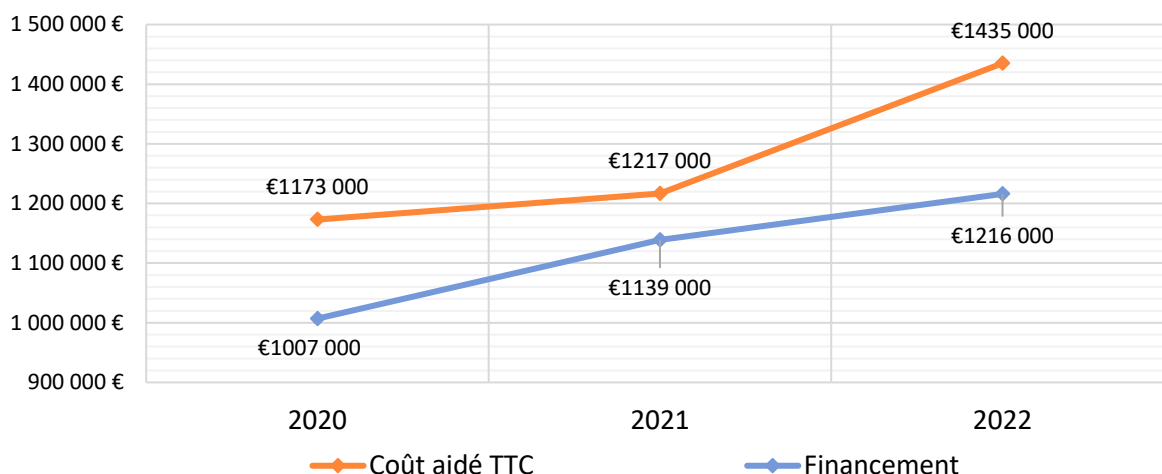
Le coût aidé TTC de la CCPL pour ces 4 flux s'élève à 134.6 €TTC/habitant et se situe au-dessus de la fourchette du référentiel « Nouvelle Aquitaine » qui est de 105 €TTC/habitant*. Cette augmentation est principalement due à une hausse des coûts de transport et traitement (croissance TGAP notamment) mais aussi à la mise en œuvre de la TEOM i dont les investissements nécessaires : enquête usagers et dotation de bacs, colonnes, composteurs, logiciel TEOM i...

* @Source ADEME - Données 2019 et 2020 en date du 02/12/2022 - Données 2021 en date du 10/01/2023

- Evolution du coût aidé TTC et du financement déchets en €TTC par habitant



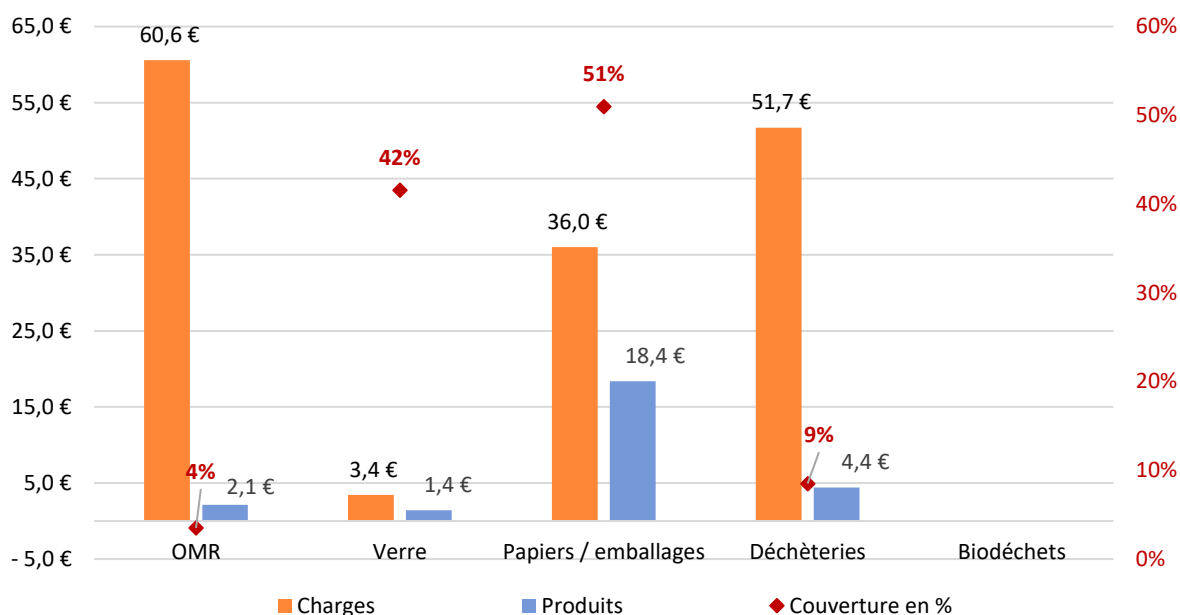
- Evolution du coût aidé TTC et du financement déchets en €



Le taux de couverture passe de 94% en 2021 à 85% en 2022, c'est-à-dire que les différentes contributions des particuliers et professionnels (TEOM, redevance spéciale, redevance déchèterie et TVA acquittée) couvrent 85% du coût aidé TTC.

La différence entre le coût aidé et le financement déchets est comblée par le budget général.

- Couverture charges et produits



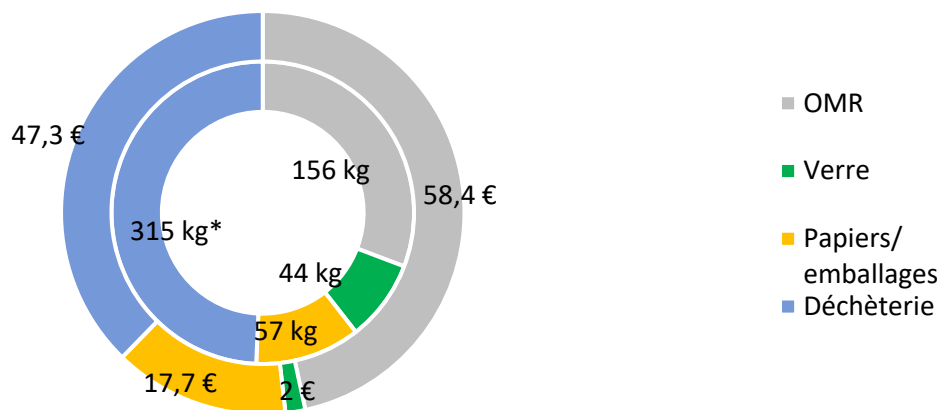
Ce graphe met en évidence que les charges liées à la gestion des ordures ménagères ne sont associées à aucun soutien ni revente de matière, seulement à la vente de composteurs.

A l'inverse :

- Les papiers et emballages donnent lieu à du soutien CITEO et de la revente matière,
- Le verre permet de toucher des recettes liées à la revente matière,

- Les flux de déchèterie permettent de toucher des revenus liés à la revente de matières et à des soutiens d'éco organismes : Ecosystem/appareils électriques, Ecomobilier/mobilier, EcoDDS/certains déchets dangereux...
Leurs taux de couverture respectifs sont de 51%, 42% et 9%.

- Comparaison de la répartition du ratio (kg/hab.) et du coût aidé (€HT/hab.) en 2022**



cercle intérieur = ratio (kg/hab.) _ cercle extérieur = coût aidé (€HT/hab.)

Ce graphe dresse une synthèse : il permet de comparer la répartition du poids de déchets collectés (hors textiles) par habitant et la répartition de leurs coûts respectifs en Pays de Lauzun sur l'année 2022.

Les flux de déchèterie représentent environ la moitié des tonnages mais seulement un tiers du coût pour la collectivité.

On constate l'inverse pour les ordures ménagères qui ne représentent qu'un tiers des tonnages mais plus de la moitié du coût du service (augmentation de la TGAP...). En découle l'importance de mettre en œuvre des actions pour maîtriser ces tonnages d'OMR.

Le coût de gestion des papiers et emballages est limité notamment grâce à la recette générée par le soutien de l'éco organisme CITEO.

Le verre reste un flux aussi bien intéressant d'un point de vue écologique (recyclable à l'infini) qu'économique (coût limité).

Chapitre 9 > Bilan et orientations à venir

L'année 2022 a été une année de changements ! C'est le début du déploiement de la TEOM i avec le lancement de la phase test dès le 01 juillet :

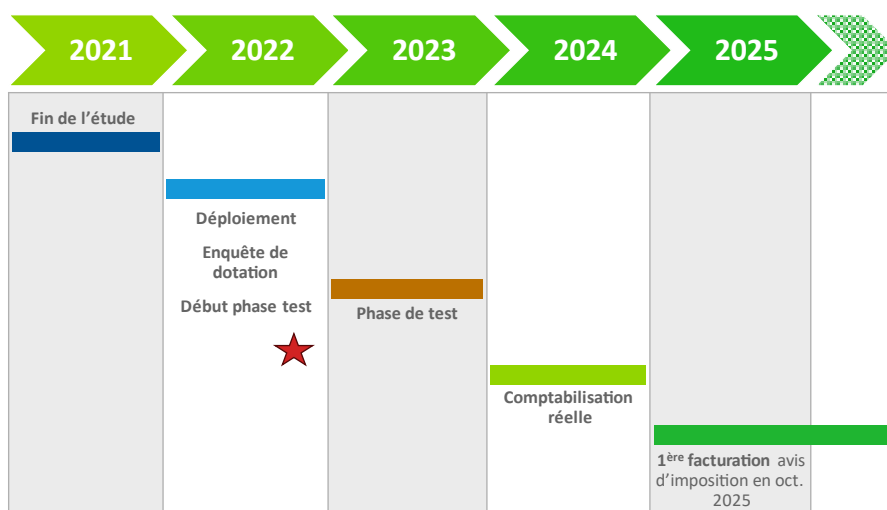
- Mise en place des marchés : marché « externalisation collecte » au 01 juillet 2022, marché « pré collecte » (bacs roulants et colonnes enterrées et semi-enterrées), marché « enquête/distribution de bacs » et marché « logiciel de gestion de la tarification incitative »
- Fréquence de collecte des ordures ménagères amoindrie (collecte tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines)
- Mise en place de l'extension des consignes de tri : « tous les emballages et tous les papiers se trient ! »
- Montée en puissance du tri à la source des biodéchets avec le développement du déploiement de la gestion de proximité des biodéchets GPROX : compostage individuel, compostage collectif et compostage en établissement.

Les objectifs de tonnages ont été largement dépassés avec une baisse des tonnages d'ordures ménagères de 40% et une augmentation des tonnages de tri sélectif de 20% sur le 2nd semestre, sans qu'il n'y ait de report sur les tonnages de déchèterie.

Il convient de confirmer cette tendance de tonnages sur l'année 2023 en sensibilisant les usagers et communiquant au mieux, tout en maîtrisant les coûts.

La mise en place des colonnes OM et Tri prévue initialement sur 2022 est intervenue en 2023.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE LA TEOMI



Source étude AJBD

AR Prefecture

047-244700464-20231220-151_2023-DE
Reçu le 09/01/2024

VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE de juillet à décembre 2022



En Pays de Lauzun,
TRIONS PLUS,
JETONS MOINS !





bac sorti = bac rempli
Ne sortez votre bac
que lorsqu'il est plein

**NOUVEAU**

COLLECTE DU BAC NOIR :
1 SEMAINE SUR 2
EN ALTERNANCE AVEC
LE BAC JAUNE



Communes	Bac noir	Bac jaune
AGNAC	MARDI semaines blanches	JEUDI semaines vertes
ALLEMANS-DU-DROPT	LUNDI semaines vertes	MERCREDI semaines blanches
ARMILLAC	MARDI semaines blanches	JEUDI semaines vertes
BOURGOUGNAGUE	MERCREDI semaines vertes	VENDREDI semaines blanches
CAMBES	LUNDI semaines vertes	MERCREDI semaines blanches
LACHAPELLE	LUNDI semaines vertes	MERCREDI semaines blanches
LAPERCHE	MARDI semaines blanches	MERCREDI semaines vertes
LA-SAUVETAT-DU-DROPT	MARDI semaines blanches	JEUDI semaines vertes
LAUZUN	LUNDI semaines vertes	VENDREDI semaines blanches
LAVERGNE	MARDI semaines blanches	JEUDI semaines vertes
MIRAMONT-DE-GUYENNE	MARDI semaines vertes	JEUDI semaines blanches
MONTIGNAC-DE-LAUZUN	MERCREDI semaines blanches	MERCREDI semaines vertes
MONTIGNAC-TOUPINERIE	MARDI semaines blanches	JEUDI semaines vertes
MOUSTIER	MERCREDI semaines vertes	MERCREDI semaines blanches
PEYRIÈRE	LUNDI semaines vertes	JEUDI semaines blanches
PUYSSERAMPION	LUNDI semaines vertes	MERCREDI semaines blanches
ROUMAGNE	LUNDI semaines blanches	JEUDI semaines vertes
SAINT-COLOMB-DE-LAUZUN	MERCREDI semaines blanches	MERCREDI semaines vertes
SAINT-PARDOUX-ISAAC	LUNDI semaines blanches	VENDREDI semaines vertes
SEGALAS	MERCREDI semaines blanches	MERCREDI semaines vertes



Juillet

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1*	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Août

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Septembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Octobre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Novembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Décembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOUVEAU

COLLECTE EFFECTUÉE LES JOURS FÉRIÉS !

*Collecte effectuée selon le calendrier du 1^{er} semestre

CONSIGNES DE TRI

en Pays de Lauzun

BAC JAUNE



Emballages en papier et carton

Bouteilles et flacons en plastique

+ NOUVEAU Tous les autres emballages

Emballages en métal, même les petits

LES BONNS GESTES DE TRI : BIEN LES VIDER, INUTILE DE LES LAVER, DÉPOSER DANS LE BAC SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC.

DÉCHETS NON RECYCLÉS

Couches jetables, masques jetables

Vaisselle et verres cassés

Lingettes jetables

Sacs aspirateurs

DÉCHETS COMPOSTABLES

//50% de matière verte : épluchures de tous les fruits et légumes, restes de repas, coquilles d'œufs, thé et café...

//50% de matière brune : feuilles mortes, brindilles, broyat de bois, essuie-tout et serviettes en papier usagés, papier journal, carton...

COLONNE À VERRE

Bocaux et bouteilles
//Sans les couvercles !

// QUAND SORTIR MES BACS ?

La veille au soir du jour de ramassage.

// QUI EST RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN DES BACS ?

Vous devez maintenir vos bacs en état de propreté (lavages périodiques) et les rentrer après la collecte.

// BAC VOLÉ : COMMENT FAIRE ?

En cas de vol, votre bac vous sera remplacé sur présentation d'une déclaration de vol effectuée en gendarmerie.

// VEILLER AU RESPECT DES AGENTS DE COLLECTE

// CONTACTS INFOS ENVIRONNEMENT

Service environnement : secretariat.environnement@ccpl47.fr
05 53 94 11 23

Compostage : anim.biodechets@ccpl47.fr / 06 33 72 84 18

Accès déchèterie, enregistrement et/ou modification :
iris@ccpl47.fr / 05 53 64 12 26

www.ccpl47.fr

// This document is available in English on www.ccpl47.fr

COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR ?

ACHETEZ VOTRE « KIT COMPOST »*

Uniquement pendant les permanences tous les mercredis de 14h à 16h à l'ancienne déchèterie (Impasse Elie Teyssier - Miramont)

Composteur 400 L : plastique : 25 € / bois : 35 €

Ou Composteur 600L bois : 45 €

**ASSISTEZ À UNE RÉUNION
DANS VOTRE COMMUNE** ET REPARTEZ
AVEC VOTRE « KIT COMPOST »**

Votre contact « compost » :
anim.biodechets@ccpl47.fr / 06 33 72 84 18

* Seul le règlement par chèque libellé à l'ordre du Trésor public est accepté

** Sous conditions spécifiques à chaque commune

CALENDRIER de collecte à personnaliser

1^{er} semestre
2022

communauté
de communes
du pays
de lauzun



Pour connaître votre jour de collecte, veuillez consulter le tableau de rattrapage et **reporter les informations sur le calendrier ci-dessous.**

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V
2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S
3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D
4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L
5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M
6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M
7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V
9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S
10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D
11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L
12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M
13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	
14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	
15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	
16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	
17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	
18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	
19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	
20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	
21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	
22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	
23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	
24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	
25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	
26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	
27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	
28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	
29 S		29 M	29 V	29 D	29 M	
30 D		30 M	30 S	30 L	30 J	
31 L		31 J		31 M		

AR Prefecture
047-244700464-20231220-151_2023-DE
Reçu n° 09/01/2024

A partir du
1^{er} juillet 2022 :
Un nouveau
calendrier
de collecte,
vous sera
communiqué

Attention ! Collecte bac noir reportée à un autre jour : voir tableau ci-dessous

Pas de collecte les jours fériés / Pas de report pour bac jaune

RATTRAPAGE DES JOURS FÉRIÉS pour bac noir

COMMUNE	Bac noir	Bac jaune	18 Avril	6 Juin
AGNAC	LUNDI	Les MERCREDIS des semaines vertes	MARDI 19 AVRIL	MARDI 7 JUIN
ALLEMANS-DU-DROPT	MARDI	Les MERCREDIS des semaines vertes	—	—
ARMILLAC	MARDI	Les JEUDIS des semaines blanches	—	—
BOURGOUGNAGUE	LUNDI	Les MERCREDIS des semaines vertes	VENDREDI 15 AVRIL	VENDREDI 3 JUIN
CAMBES	MARDI	Les MERCREDIS des semaines vertes	—	—
LACHAPELLE	VENDREDI	Les MERCREDIS des semaines vertes	—	—
LAPERCHE	MARDI	Les JEUDIS des semaines blanches	—	—
LA-SAUVETAT-DU-DROPT	MARDI	Les MERCREDIS des semaines vertes	—	—
LAUZUN	LUNDI	Les JEUDIS des semaines vertes	MARDI 19 AVRIL	MARDI 7 JUIN
LAVERGNE	MARDI	Les JEUDIS des semaines blanches	—	—
MIRAMONT-DE-GUYENNE	VENDREDI	Les MERCREDIS des semaines blanches	—	—
MONTIGNAC-DE-LAUZUN	LUNDI	Les JEUDIS des semaines vertes	VENDREDI 15 AVRIL	VENDREDI 3 JUIN
MONTIGNAC-TOUPINERIE	VENDREDI	Les MERCREDIS des semaines blanches	—	—
MOUSTIER	MARDI	Les MERCREDIS des semaines vertes	—	—
PEYRIERES	VENDREDI	Les MERCREDIS des semaines blanches	—	—
PUYSSERAMPION	VENDREDI	Les JEUDIS des semaines blanches	—	—
ROUMAGNE	LUNDI	Les JEUDIS des semaines blanches	VENDREDI 15 AVRIL	VENDREDI 3 JUIN
ST-COLOMB-DE-LAUZUN	LUNDI	Les JEUDIS des semaines vertes	MARDI 19 AVRIL	MARDI 7 JUIN
ST-PARDOUX-ISAAC	MARDI	Les JEUDIS des semaines blanches	—	—
SEGALAS	LUNDI	Les JEUDIS des semaines vertes	VENDREDI 15 AVRIL	VENDREDI 3 JUIN

TOUS TYPES DE PAPIERS



Briques alimentaires
bien vidées, inutile de les laver



Boîtes, suremballages
Cartonnettes



Journaux, magazines, papiers, enveloppes...
sans le film plastique

EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Barquettes aluminium et couvercles métalliques



Boîtes de conserve
non imbriquées



Canettes, bidons, aérosols
bien vidés, inutile de les laver

BOUTEILLES EN PLASTIQUE



Bouteilles et flacons



Bidons et cubitainers
bien vidés, inutile de les laver

DÉCHETS NON RECYCLÉS



Barquettes en polystyrène



Sacs et emballages en plastique léger



Couches



Vaisselle et verres cassés



Masques



Papiers gras, souillés, mouchoirs et lingettes



Pots de yaourt et de crème



Boîtes de « Fast-food »

VERRE D'EMBALLAGE



Bocaux et pots



Bouteilles



Sans bouchon ni couvercle, inutile de les laver

DÉCHETS COMPOSTABLES

Matière verte 50%

Matière brune 50%



Epluchures de tous les fruits et légumes, restes de repas, coquilles d'œufs, thé et café ...

feuilles mortes, brindilles, copeaux, essuie-tout et serviettes en papier usagés, papier journal, carton ...

dans le SAC ou le BAC JAUNE

dans le SAC NOIR



UN DOUTE ?
05 53 94 11 23



CONSIGNES DE TRI en Pays de Lauzun

QUAND SORTIR MES BACS ?

La veille au soir du jour de ramassage, les bacs sont collectés dans la nuit.

QUI EST RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN DES BACS ?

Vous devez maintenir vos bacs en état de propreté (lavages périodiques) et les rentrer après la collecte.

BAC VOLÉ OU VANDALISÉ : COMMENT FAIRE ?

En cas de vol, votre bac vous sera remplacé sur présentation d'une déclaration de vol effectuée en gendarmerie.

VEILLER AU RESPECT DES AGENTS DE COLLECTE

CONTACT-INFOS ENVIRONNEMENT

www.ccpl47.fr

Accès déchèterie :

Enregistrement et/ou modification : iris@ccpl47.fr ou 05 53 64 12 26

Pour toute autre question relative à l'environnement :

Service environnement :

secretariat.environnement@ccpl47.fr
05.53.94.11.23

Compostage :

anim.biodechets@ccpl47.fr
06.33.72.84.18



This document is available in English on www.ccpl47.fr

Ensemble, réduisons nos déchets...

TRIONS, RECYCLONS, COMPOSTONS !



Comment obtenir un composteur ?

> Achetez votre « kit compost »*

OU

> Assistez à une réunion dans votre commune** et repartez avec votre « kit compost »

Votre contact «compost» : anim.biodechets@ccpl47.fr - 06.33.72.84.18

* Seul le règlement par chèque libellé à l'ordre du Trésor public est accepté ** Sous conditions spécifiques à chaque commune

AR Prefecture

047-244700464-20231220-151_2023-DE
Reçu le 09/01/2024

Note aux élus _ Délibération à prendre « rapport annuel déchet 2022 »

Il revient au Président de l'EPCI compétente de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Le rapport annuel joint a pour objectif principal d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation (indicateurs techniques et financiers).

Il s'agit d'un document public répondant à une exigence de transparence interne et vis-à-vis de l'utilisateur.

Ce document réglementaire doit ainsi être tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres de l'intercommunalité. Enfin, un exemplaire du rapport annuel est adressé pour information au préfet du département.